



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 juin 2021 À 16^H30**

**FDSE Limoges - Salle 309A
5, rue Félix Éboué 87031 LIMOGES CEDEX**

Étaient présents :

M. Aurélien FADERNE ;
M. Quentin RICORDEL ;
M^{me} Anaïs VANEL ;
M. Omar KAFI-CHERRAT ;
M^{me} Cécile CHASSAGNE ;
M. Sylvestre AUJOL ;
M. Yann MOCAËR ;
M^{me} Marion VILLAR ;
M. Thomas BESSE ;
M. Romain VILLENEUVE ;
M^{me} Camille DOLMAIRE ;

Étaient excusés pour leur absence :

M. VILLALONGA Florian

Était invité à titre de nouveau doctorant :

M. BOUVIER Sam

M. Aurélien FADERNE, chargé de présider la séance, a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur présence et a ouvert la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan sur le budget de l'association ;
- Activités du RERDH ;
- Point sur le prochain colloque ;
- Entraînement aux oraux des candidats aux contrats doctoraux ;

- Refonte de la revue juridique (site internet et potentielle publication) ;
- Questions diverses.

QUANT AU BILAN SUR LE BUDGET DE L'ASSOCIATION :

Le trésorier adjoint, M. MOCAËR Yann, a indiqué que l'association disposait de 4875€ sur ces comptes, que 67€ avaient été dépensés depuis le 1^{er} janvier et qu'aucune autre dépense n'était à signaler.

QUANT AUX ACTIVITÉS DU RERDH :

Le Président, M. FADERNE Aurélien est heureux d'annoncer la tenue des Journées d'Échanges des Doctorants de l'Université de Limoges autour de l'Interdisciplinarité (les JEDI) dont le RERDH est partenaire.

Ces journées d'études se dérouleront les 28, 29 et 30 juin autour d'un axe : l'interdisciplinarité et auront pour but l'élaboration d'un appel à projet sur un thème précis.

Le Président se félicite par ailleurs du succès rencontré par ces journées d'études auprès des juristes (une dizaine d'inscriptions).

QUANT À LA PUBLICATION DE DURA LEX SED LEX :

M. RICORDEL Quentin a précisé que tous les éléments argumentaires avaient été envoyés auprès de Mare et Martin et a proposé que le CA choisisse l'image de couverture. M. RICORDEL a soumis au vote du CA l'œuvre de Prudhon, *La Justice et la vengeance divine poursuivant le crime*.

L'œuvre a été adoptée à l'unanimité.

M. RICORDEL a précisé que la publication serait prévue pour la fin d'automne et serait ainsi disponible pour le prochain colloque.

QUANT AU PLANNING DE L'ASSOCIATION POUR LES PROCHAINS MOIS :

M. le Président a souhaité évoquer les prochaines échéances et activités du RERDH des prochains mois. Ce planning se décomposerait en plusieurs temps :

- Organisation des PPP Enseignant-chercheur pour les L2.
- Préparation des nouveaux doctorants à la charge de travaux dirigés. M. Le Président souligne le fait que M. BOUVIER Sam, invité au présent CA, a participé à la présentation d'un TD de Mme VILLAR Marion afin d'avoir un premier aperçu de l'exercice d'une charge d'enseignement. Le Président souhaiterait pérenniser cette expérience.
- Sur proposition de M^{me} THARAUD Delphine, le Président évoque par ailleurs la possibilité d'organiser des conférences ou soirées d'études sur des auteurs/juristes emblématiques du droit. Il propose également une organisation de ces conférences dans

le courant de l'automne 2021 et l'intervention de 2/3 membres du RERDH ainsi que d'enseignants-chercheurs.

- Concernant le colloque, M. FADERNE Aurélien rappelle qu'il n'y a pas eu de changements quant à son organisation et que son déroulement demeure prévu pour mars 2022.

QUANT À LA REVUE DU RERDH :

M. MOCAËR Yann a présenté la formule de la nouvelle revue. Il s'agirait d'une revue annuelle, basée sur un nouveau calendrier (disponible en annexe) et publiée sous le format papier par les PULIM.

La revue serait construite de la manière suivante :

- 4 articles de 30 000 caractères ;
- 5 articles correspondants à des notes de jurisprudence d'une taille de 5000 caractères ;
- Un avant-propos d'environ 10 000 caractères.

La revue présenterait ainsi une somme d'environ 160 000 caractères et de 80 pages.

Concernant la publication de la revue :

M. FADERNE Aurélien propose que le second numéro de la revue soit publié. Le thème de la revue défini par le bureau est le suivant :

Organisation internationale et État : complémentarité et/ou subsidiarité.

M. FADERNE Aurélien soumet au vote le thème :

Vote favorable à l'unanimité.

Un devis a été réalisé auprès des PULIM et le prix pour 300 exemplaires imprimés reviendrait à 1600€ (hors frais de diffusion de la revue).

M. FADERNE Aurélien précise qu'il a obtenu un accord de principe de la part de l'OMIJ durant la précédente Assemblée générale. Il resterait ainsi à définir le nombre total d'exemplaires à imprimer ainsi qu'à chiffrer la diffusion de la revue.

M. FADERNE Aurélien précise que la revue serait sous le format hybride à la fois en ligne (sur le site internet du RERDH) et sur papier. Ce dernier évoque également la possibilité de tenir des conférences de lancement des numéros de la revue, permettant ainsi une meilleure exposition avant le lancement des appels à contribution.

M. MOCAËR Yann évoque la possibilité de publier une trentaine d'exemplaires et de les communiquer auprès des différentes bibliothèques universitaires.

M. BESSE Thomas propose de porter le nombre de caractère maximal des notes de jurisprudences à 8000. Mme DOLMAIRE Camille se questionne quant à elle sur la pertinence de demander des notes de jurisprudence annuellement, ces dernières pouvant alors ne plus vraiment être d'actualité une fois la revue publiée. M. BESSE Thomas propose ainsi de remplacer les notes de jurisprudence par 3 chroniques de 10 000 caractères chacune.

Cette idée est accueillie favorablement par le CA.

Concernant le nom de la revue :

Plusieurs propositions ont été soumises au vote du CA :

- Celle de M. Villeneuve Romain : les CERDH (les cahiers d'études et de recherche en droit humains)
- Celle proposée par M. FADERNE Aurélien : les CRERDH (les cahiers du RERDH)

Ces deux propositions sont soumises au vote du CA :

La seconde proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant l'appel à contribution :

Le Président a évoqué le fait que la réception - auprès des enseignants-chercheurs - de la diffusion de l'appel à contribution n'avait pas été optimale pour le premier numéro de la revue.

M. RICORDEL Quentin évoque la possibilité de solliciter ponctuellement des enseignants-chercheurs afin d'améliorer la réception de l'appel à contribution auprès de ces derniers.

Concernant la publication du premier et du second numéro :

M. FADERNE Aurélien n'est pas favorable à la publication du premier numéro qui dénoterait trop de la nouvelle formule de la revue, et ce, par soucis de cohérence et de clarté auprès des contributeurs et des lecteurs (Taille différente, formule différente, nom différent etc.).

M. BESSE Thomas évoque la possibilité de procéder à des tirés à part pour les contributeurs du premier numéro. M. RICORDEL Quentin évoque la possibilité de la publier en mentionnant qu'il s'agit d'un numéro 0.

Le Président soumet au vote la non-publication du premier numéro :

M^{me} VILLAR Marion s'abstient.

Le reste du CA vote la non-publication du 1^{er} numéro de la revue.

Le premier numéro ne sera pas publié.

Concernant l'entrée de M. BESSE Thomas au comité de relecture de la revue :

M. FADERNE Aurélien propose que M. BESSE Thomas intègre le comité de relecture de la revue et soumet au vote du CA cette proposition :

Proposition adoptée à l'unanimité.

QUANT À LA CAMPAGNE DES CONTRATS DOCTORAUX :

Le Président propose d'attendre la fin de la pré-sélection des candidats aux contrats doctoraux avant de proposer à ces derniers un entraînement à l'oral de sélection. Il propose en ce sens de l'organiser dans la journée du 1^{er} juillet 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité du CA.

M. Aurélien FADERNE, en l'absence de questions diverses de la part des membres du CA, a remercié ces derniers pour leur présence.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

ANNEXE :

Planning annuel de la revue RERDH

1er juin : Envoi de l'appel à contribution

-> 5 mois

1er novembre: Retour des contributions / Envoi au comité de lecture

-> 3 mois

1er février : Communication aux contributeurs des retours du comité de lecture

-> 1 mois

1er mars : Retour des contributions définitives

-> 1 mois

1er avril : Publication du numéro

-> 1 mois

1er mai : Définition du thème du prochain numéro et rédaction de l'appel à contribution

-> 1 mois

1er juin : Envoi de l'appel à contribution...